

M2 droit notarial après M1/M2 droit des affaires

Par **jurisator**, le **06/06/2016** à **14:46**

Bonjour à tous,

Je suis titulaire d'un M1 droit des affaires (Mention B à 15.7) ainsi que d'un M2 droit des affaires internationales (Mention B à 15.1)... La petite difficulté est que je me rends compte aujourd'hui que c'est la filière notariale qui me correspond véritablement.

Envisager une candidature en M2 carrière notariale reste possible selon vous ?

Cordialement.

Par **marianne76**, le **06/06/2016** à **15:02**

Bonjour

Qui vous en empêche ? J'ai eu des étudiants qui ont fait exactement l'inverse sans problème (Master de droit notarial puis ensuite Master droit des Affaires)

Par **Levi**, le **06/06/2016** à **15:23**

Bonjour,

Beaucoup d'étudiants de ces M2 sont recrutés après des M2 en droit privé général ou en gestion de patrimoine donc ce n'est vraiment pas un problème d'avoir déjà un M2. Il suffirait d'envisager un stage dans une étude à ajouter à ton CV et d'insister sur la cohérence de ton parcours en précisant par exemple que tu souhaiterais te spécialiser en droit des sociétés. La spécialisation officielle par certificat étant nommée "Droit de l'entreprise et des sociétés", j'insisterai sur le fait que tu envisages au cours de ta carrière de passer ce certificat de spécialisation. Tu peux également insister sur l'importance de la clientèle en immobilier institutionnel, gestion du patrimoine des entreprises, fiscalité des entreprises.

Il y'a pas mal de cursus atypiques en droit notarial, le tout étant d'en faire ressortir une cohérence et les points forts. Le point noir c'est probablement ton manque d'expérience en droit de la famille, mais c'est une matière qui peut s'apprendre en M2 avec beaucoup de motivation, de rigueur et de travail personnel pour rattraper ceux qui auront commencé en M1 mais je pense que n'importe quel directeur si on l'y invite pourra présumer d'une telle capacité à la vue du niveau de ton dossier. C'est à argumenter dans une lettre de motivation bien

construite et au cours d'un entretien. Bien sûr comme toujours en droit notarial, il conviendra de prendre le temps d'envoyer son dossier dans toutes les formations pour maximiser ses chances car l'absence de formation en droit de la famille sera rédhibitoire pour certains directeurs mais pas pour tous.

Bon courage.